

**\* Photosynthèse \***  
**12<sup>e</sup> Festival Européen de la Photographie-Nature**  
**Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)**  
**Du 10 au 17 juillet 2011**

**Règlement du concours photographique**

## **La catégorie "Photographies papier" :**

\* Photosynthèse \*, 12<sup>e</sup> Festival Européen de la Photographie-Nature, propose aux photographes amateurs et professionnels de présenter des photographies papier en rapport avec la nature et l'environnement, et faisant l'objet d'un concours, doté de prix de valeur. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 1 - Modalités générales d'organisation du concours :**

Tout photographe, amateur ou professionnel, ou club de photographie, peut présenter ses photographies papier dans les sept catégories suivantes :

1<sup>e</sup> catégorie : thème "Paysage".

2<sup>e</sup> catégorie: thème "Faune - Invertébrés : crustacés, araignées, insectes, mollusques, vers..."

3<sup>e</sup> catégorie : thème "Faune - Vertébrés : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons..."

4<sup>e</sup> catégorie : thème "Fleurs dans la nature". *Si plantes ou fleurs ne sont visiblement pas des végétaux de milieu naturel, elles seront automatiquement transférées par la commissaire aux expositions dans la catégorie suivante.*

5<sup>e</sup> catégorie : thème "Fleurs de serre ou de jardin". Il s'agit des plantes et fleurs photographiées en dehors de leur milieu naturel.

6<sup>e</sup> catégorie : photographies papier noir et blanc "Nature", mais sans thème particulier.

7<sup>e</sup> catégorie : "Création photographique" : photographies papier noir et blanc ou couleur, thème "La nature retouchée". Il s'agit de la nature et de l'environnement tels que l'oeil ne peut les voir (surimpressions, colorisations, modifications informatiques...).

Le concours a pour objet essentiel de juger les productions présentées selon les critères suivants : l'originalité des sujets proposés ; la qualité artistique des clichés ; la présentation des clichés. Le jury ne remet pas de prix ou de mention "pour l'ensemble de l'œuvre" d'un auteur.

On évite les photographies ayant un rapport trop lointain avec la nature : animaux domestiques par exemple (sauf si ceux-ci font partie d'un cliché sans en être le sujet essentiel).

Une pré-sélection peut être faite par les responsables du Festival au moment de l'accrochage des photographies. Cette éventuelle pré-sélection permet d'éliminer des clichés qui auraient un rapport trop lointain avec la nature et l'environnement, qui ne correspondraient pas au format exigé ou qui ne pourraient pas être installés sur les panneaux faute de système d'accroche inadéquat. La grande majorité des photographies est exposée sur des panneaux peints en gris.

## **ARTICLE 2 - Nombre maximal, format et présentation des photographies :**

Le nombre de photographies par exposant ne peut être supérieur à 6, toutes catégories confondues. Les photographies doivent avoir une taille maximale de 20 X 30 cm. Elles sont présentées avec un passe-partout obligatoire d'un format de 30 X 40 cm et un support rigide léger (pas de contre-plaqué) de même format avec, au dos, un seul point d'attache solide. Il n'y a pas de cadre. Il n'y a pas de signe pouvant identifier l'auteur de la photo, sur celle-ci ou sur le passe-partout (nom, signature, logo). Toute photo qui n'est pas présentée ainsi ne peut être exposée. Afin d'améliorer la présentation des expositions, les responsables du festival sont particulièrement fermes sur ce point

Les photographies comportent, au dos de leur support, le nom de leur auteur, un numéro (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) et la catégorie dans laquelle la photo concourt : paysage, faune "invertébrés", faune "vertébrés", fleurs dans la nature, fleurs de serre ou de jardin, photo-nature en noir et blanc, "la nature retouchée". Tous les numéros sont reportés sur une fiche d'inscription prévue à cet effet, fiche qui comporte le nom de l'auteur, son adresse, le titre des photographies avec leur numéro. Cette fiche est à adresser au secrétariat du Festival. Ce document peut être envoyé par courrier séparé au secrétariat du Festival afin de préparer les légendes des photographies et le nom des auteurs.

Les photographies papier couleur et noir et blanc sont exposées dans des salles séparées. Les responsables du festival installent eux-mêmes les photographies.

## **ARTICLE 3 - Conditions de participation au concours :**

La date limite de réception de la fiche de participation pour les photographies papier est fixée au 1er juin 2011. **Les photographes doivent faire parvenir leurs clichés avant le 15 juin 2011 à l'adresse du Festival.** Les photographes qui souhaiteraient apporter eux-mêmes leurs photos à Saint-Pourçain doivent appeler notre secrétaire, Jacqueline Picarle, au 06 07 66 57 08, afin de déterminer les modalités de cette livraison. Une participation de 8 euros est demandée à chaque auteur, quelque soit le nombre de photographies présentées. Des renseignements techniques peuvent être demandés au secrétariat : par mail ([info@festival-photosynthese.net](mailto:info@festival-photosynthese.net)) ; par courrier : BP 28, 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE ; par téléphone : 06 07 66 57 08.

A l'issue du Festival, les auteurs peuvent récupérer eux-mêmes les photographies. Le décrochage ne peut commencer avant 18 heures le dimanche 17 juillet. Les photographies non récupérées par leurs auteurs ne sont retournées que si ces derniers ont versé l'affranchissement nécessaire, et dans un délai de 8 jours après le Festival. Le palmarès est joint à cet envoi. Tout en prenant le plus grand soin des photographies lors des manipulations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration quelconque.

#### **ARTICLE 4 - La dotation de chaque sous-catégorie :**

La catégorie "photographie papier" installée dans plusieurs salles de la ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule, est dotée des prix suivants :

- Un 1er prix pour chacune des sept catégories (chèque de 250 euros).
- Un 2<sup>e</sup> prix pour chacune des sept catégories (dotation en matériel photographique d'une valeur de 150 euros à retirer auprès des Ets Christian de Jonghe à Saint-Pourçain).
  
- Attention : le jury peut ne pas attribuer l'un de ces deux prix. Il peut par ailleurs attribuer des mentions, sur des critères de son choix. Ces mentions ne feront pas l'objet d'une dotation particulière, mais seront accompagnées de l'attribution d'un diplôme.

#### **ARTICLE 5 - La remise des prix :**

Le palmarès est proclamé et les prix sont remis samedi 16 juillet 2011, à partir de 21h, à l'occasion du gala de clôture du Festival qui a lieu au cinéma-théâtre des Bénédictins, à Saint-Pourçain.